

PRÉFET DE LA RÉGION BRETAGNE
Direction régionale des affaires culturelles de Bretagne
Conservation régionale des monuments historiques

Le Palais du Parlement de Bretagne *Histoire d'une Renaissance*



L'Edifice
L'Historique
L'Incendie
La Restauration



Les Décors
Visite Guidée de l'Etage Noble
La Restauration



Bibliographie



*Remerciements
& Crédits*



- ▶ ***L'historique***
- ▶ ***L'incendie***
- ▶ ***La restauration***

"Le Parlement passe pour l'édifice le plus régulier d'Europe. Sa magnificence intérieure répond à la dignité des lieux". Louis Morérie, Grand Dictionnaire Historique, 1754.

L'évolution :

Le Palais du Parlement est l'un des édifices les plus prestigieux du patrimoine architectural breton, l'institution du parlement fut un monument de l'histoire de la Bretagne d'Ancien Régime. Au fil des événements et des siècles, sa présence active est constante sur la scène politique. Son statut est très particulier, par rapport aux six autres instances similaires en France, puisqu'il est le garant des franchises et libertés bretonnes à la suite de l'Acte d'Union de 1532.

(rattachement de la Bretagne à la France).

Sa construction a duré plus d'un demi-siècle, tant par l'architecture que par la décoration intérieure il est devenu l'un des plus beaux monuments de France.



Après avoir partagé ses sessions entre Nantes et Rennes, le Parlement de Bretagne, créé en 1554 se fixe définitivement à Rennes en 1561. La construction d'un Palais Royal avait bien été décidée mais faute de ressources et dans le contexte des guerres de Religion, la construction est retardée et le Parlement prend provisoirement ses quartiers au couvent des Cordeliers.

En 1609, la paix revenue, le Roi Henri IV octroie des lettres patentes qui permettent de prélever un impôt destiné à la construction de l'édifice.

Le 15 septembre 1618, la première pierre est posée. Le chantier démarre sous les ordres de Salomon de Brosse, architecte royal, appelé pour remplacer Germain Gaultier, l'architecte de la Ville dont les plans ne satisfont pas les " seigneurs du parlement ", qui les jugent trop archaïques. Salomon de Brosse se limite à transformer la façade du palais et à redessiner les arcades de la cour, sans mettre totalement en cause les propositions de son confrère.

Alors que le projet de Gaultier restait dans la tradition de la Renaissance, Salomon de Brosse unifie cet ensemble au point d'en faire l'une des réalisations les plus significatives du baroque monumental français. L'auteur du Palais du Luxembourg privilégie une lecture horizontale de l'édifice avec granit au rez-de-chaussée, tuffeau à l'étage et toit d'une grande envolée.

Pendant près de dix ans les travaux se poursuivent sans interruption, même la mort accidentelle de Germain Gaultier n'arrête pas le chantier. Jacques Corbineau, entrepreneur lavallois lui succède et achève le rez-de-chaussée.

Les travaux de l'étage de l'aile nord, dont la couverture, sont interrompus brusquement en 1627 par une épidémie de peste.

En 1640, le chantier reprend enfin vie sous la direction de Tugal Caris, maître d'oeuvre lavallois. Il engage les travaux de la façade sud jusqu'en 1646, date à laquelle lui succède Pierre Corbineau. La Fronde parlementaire éclate et l'avenir est à nouveau sombre. Il faut renoncer à exécuter des décors classiques dessinés par Salomon de Brosse ; Dans un contexte de guerre civile, l'heure n'est plus aux grands projets.

En 1654, les travaux connaissent une nouvelle embellie, le gros oeuvre, la majeure partie de la charpente, la toiture, les planchers, parquets et portes sont achevés.

A partir de 1655, il est fait appel aux plus grands décorateurs pour réaliser les lambris, décorations et ornements (seule la salle des pas perdus est achevée en 1654) : Charles Errard, Noël Coytel, Jean-Baptiste Jouvenet...

Préfiguration de ce qui sera réalisé pour le Roi à Paris et à Versailles, l'intérieur du Parlement représente une étape essentielle dans l'histoire du décor peint du XVIIe siècle.



En 1720, après le grand incendie, Jacques-Jules Gabriel, Architecte du Roi, est appelé pour reconstruire le coeur de la ville. Il en profite pour donner au Parlement une place royale digne de son architecture, et fait placer au centre, une statue équestre de Louis XIV. Dans le même temps, il banalise la façade du palais en supprimant l'escalier à double volée qui menait aux étages "nobles" de l'édifice. Ce choix architectural n'est pas dénué d'arrière-pensées politiques, clairement affichées par Jacques-Jules Gabriel dans ses écrits : "Le palais doit s'incliner devant la statue de Louis XIV comme les parlementaires devant le roi"... Cette statue sera déboulonnée pendant la Révolution et fondue aux forges de Paimpont (Ille et

Vilaine).

La Révolution n'a pas épargné le bâtiment qui a souffert. Un grand projet de rénovation est entrepris sous Louis-Philippe. On souhaite alors adapter le palais aux fonctions juridiques : création d'une porte au nord pour l'accès du fourgon des détenus, arcades ouvertes pour un meilleur éclairage, pose de grilles sur la place, amélioration du confort...

Sous le second Empire, on restaure plutôt la décoration intérieure.

Sous la troisième République, l'architecte Jean-Marie Laloy veut rendre au palais son aspect d'origine. Il contribue à faire classer l'ensemble de l'édifice parmi les "Monuments Historiques" le 18 janvier 1884. On restaure le faitage de la toiture disparu à la Révolution. On dépose la grille installée par l'architecte Millardet et on envisage même un moment de reconstruire l'escalier de Salomon de Brosse. Jean-Marie Laloy s'intéresse aussi aux salles lambrissées du XVIIe et passe commande à la Manufacture des Gobelins de grandes tapisseries décoratives qui seront exécutées de 1902 à 1924.



L'histoire architecturale ne s'arrête pas avec la guerre de 1914 et la retraite de l'architecte Jean-Marie Laloy. La construction de bureaux au dernier étage du palais est réalisée vers 1970 par Jacques Laurent, jusqu'en 1980.

Depuis la fin des années 1980, Alain-Charles Perrot, Architecte en Chef des Monuments Historiques entreprend d'importants travaux de restructuration. Cette restructuration est nécessaire pour adapter le bâtiment à ses fonctions de palais de justice, elle est accompagnée d'une restauration générale qui devait encore durer cinq ans...

La Charpente

Un parlement devenu Palais de Justice, cinquième Cour d'Appel de France est investi d'une énorme charge symbolique. Le caractère sacré de la Justice vient s'allier à la représentation des valeurs bretonnes. Bâtiment, structure, décorations et objets mobiliers se voient ainsi attribuer une valeur patrimoniale et symbolique. En reprenant l'exemple de la charpente, on constate que le public, y compris les historiens, lui accordent une importance accrue peut-être par le fait que peu de personnes ont eu le privilège de la voir.



"La toiture est soutenue par une curieuse charpente qu'on a appelé la "Forêt" à cause du grand nombre de madriers qui ont été employés à sa construction." Paul Banéat.

Ces charpentes en chêne font l'admiration de tous, elles s'apparentent au système par étage, principe utilisé au XVIIe siècle. Elles auraient été réalisées à partir d'un millier d'arbres de Rennes et de Fougères, avec la participation de charpentiers de marine de Saint Malo et l'utilisation exclusive de chevilles en bois.

Malheureusement, elles n'ont pas fait l'objet de relevés précis et systématiques au XXe siècle. La connaissance que nous pouvons en avoir est celle des témoins qui en ont vu des éléments.

L'ensemble des relevés, et notamment les dessins, dressés par l'architecte Jean-Marie Laloy au XIXe siècle n'a pu être retrouvé. Seules des reproductions sur mur et des photographies sur verre, détenues par les Archives Départementales d'Ille et Vilaine, semblent avoir été conservées. Ces photos ne reproduisent pas la totalité des dessins.

Tous ces documents indiquent que les charpentes du Palais étaient d'origine pour ce qui concerne l'ensemble des quatre pavillons d'angle et la Salle des Pas Perdus. Ces pavillons étaient réalisés sur le principe des chevrons portant ferme mais conçus sur plusieurs niveaux séparés par des enrayures importantes et permettant ainsi de ne pas avoir à utiliser des bois trop longs pour les chevrons. Leur complexité est due essentiellement à leur élévation et à la forme complexe des faîtages qui reprennent sur un même niveau d'articulation des volumes différents.

Les ailes avaient, elles aussi, conservé leurs charpentes d'origine mais celles-ci ont sans doute été modifiées lors des travaux menés au XIXe siècle. Ce qui est certain, c'est qu'elles n'étaient pas construites sur le même principe. Elles utilisaient un système de fermes principales et de pannes permettant là aussi d'utiliser des bois courts.

On retrouve d'ailleurs les mêmes types de charpentes à l'Abbaye de Paimpont en Ille et Vilaine.

A la fin du XIXe siècle les charpentes des ailes Est et Ouest avaient été profondément modifiées sinon totalement changées lorsque l'architecte Laloy a fait des travaux en créant les planchers métalliques au dessus de la Grand Chambre, de la Seconde Chambre et de la Chambre de la Tournelle (Assises) en permettant ainsi d'utiliser le volume des combles.

Il y a encore quelques années, ces modifications et travaux auraient pu être jugés iconoclastes. Aujourd'hui, on peut dire qu'ils ont permis de sauver les plus beaux décors du Palais.



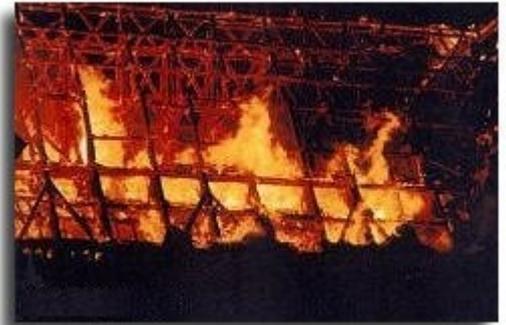
- ▶ **Les événements**
- ▶ **L'état des lieux**
- ▶ **Le sauvetage**

Dans la nuit du 4 au 5 février 1994, l'ancien Parlement de Bretagne a brûlé.

Les pompiers ont pu arrêter l'incendie au niveau du premier étage. La plus grande partie des oeuvres d'art et des tapisseries a pu être sauvée. Le secteur le plus touché des bâtiments se situe au sud-est, là où se trouvaient le bureau du Procureur général et la bibliothèque des magistrats. Le plafond de la salle des pas perdus, directement accroché à la charpente, est détruit. Les dégâts matériels sont considérables, et rien ne subsiste de la couverture de l'édifice. Les magistrats, les rennais ont été profondément traumatisés par cet événement qui a donné lieu à une mobilisation civique considérable qui ne s'est atténuée que plusieurs semaines après l'incendie.

Le traumatisme a des racines plus profondes ; la ville de Rennes a presque intégralement brûlé en 1720, et le Parlement était alors parmi les rares édifices à avoir échappé aux flammes. La confrontation au feu correspond à une angoisse collective qui fait parfois oublier que les rennais lui doivent aussi la reconstruction d'une ville plus belle et plus régulière qui figure ainsi parmi les exemples majeurs de l'urbanisme français de la première moitié du XVIIe siècle.

Après une longue journée de manifestations, la ville croit pouvoir enfin trouver le repos, lorsque les sirènes déchirent la nuit. A 0h29, les pompiers sont alertés par un particulier qui leur déclare *"le toit du parlement est en train de brûler, au niveau de la pendule solaire. Il y a une odeur de bois brûlé qui s'en dégage"*. A 0h30, un autre appel est enregistré : *"Le toit du Parlement est en feu... Il y a plusieurs points de feu sous les ardoises. On entend les crépitements du bas de la place (200 m)"*. A 0h31, la police appelle à son tour : *"Feu au Parlement de Bretagne. C'est urgent. Il y a des flammes"*.



Vingt pompiers sont déjà place du Parlement. Les premiers engins et une vingtaine de pompiers arrivent à 0h34. D'énormes flammes sortent du toit du bâtiment. Le chef de garde transmet aussitôt le message suivant : *"Feu de combles généralisé sur façade du bâtiment. Je demande renfort incendie et tous les moyens aériens et l'officier de permanence"*.

La propagation de l'incendie est extrêmement rapide. Sous l'effet d'un fort vent d'ouest, les flammes lèchent les toitures des immeubles de la rue Hoche et de l'angle de la rue Victor Hugo. Des escarbilles retombent à plusieurs centaines de mètres. Le responsable de l'intervention décide alors d'évacuer six personnes habitant dans des immeubles situés à proximité, rue Hoche et rue Salomon de Brosse. A 0h40, les combles du Parlement sont totalement embrasés. L'officier de garde souhaite avant tout éviter la propagation de l'incendie aux immeubles voisins et mener une attaque massive par l'extérieur sur échelles.

La quasi-totalité des personnels professionnels de garde du district de Rennes est alors engagée. *"On a un tableau de montée en puissance du dispositif, dont on sait exactement combien d'hommes et de matériel on avait sur les lieux à chaque moment. Cinq minutes après, on avait déjà seize hommes sur les lieux et trois engins. Trente minutes après on avait cinquante-deux hommes"*. (chef du corps districale des sapeurs-pompiers).



Le réseau d'eau de la ville n'est pas suffisant pour alimenter le dispositif hydraulique. Les lances ayant été branchées sur une même conduite dont le débit s'avère insuffisant, des tuyaux sont déroulés pour pomper directement dans la Vilaine.

A 1h30, le Parlement n'est plus qu'un immense brasier. Les nacelles des échelles semblent dérisoires. Les sapeurs-pompiers poursuivent la mise en place du dispositif d'extinction par l'extérieur, le renforcement de la protection sur le secteur Est, la reconnaissance et l'attaque par l'intérieur. La totalité des moyens du district de Rennes est alors engagée. Sous la coordination du CODIS, les secours affluent de tout le

département.

Très vite cent sapeurs-pompiers sont sur place avec dix véhicules lourds. Et ils continuent d'affluer de toutes parts : Acigné, Montfort, Fougères, Chartres, Chateaugiron, Vitré, Gévezé, Saint-Malo, Redon, Pacé, L'Hermitage, Montauban etc...

A 2h00 du matin, plus de 150 sapeurs-pompiers, venus de tout le département, combattent le sinistre. A leur disposition, seize engins : bras élévateurs, grandes échelles, camions pompe-tonne, canons à eau, des mètres de tuyaux et vingt-trois lances en action. Après avoir lutté à l'extérieur et aux alentours du Parlement, ils commencent à attaquer l'intérieur du brasier : cinq lances, par le rez-de-chaussée, progressent dans le bâtiment tandis qu'une grande échelle vient en renfort extérieur.

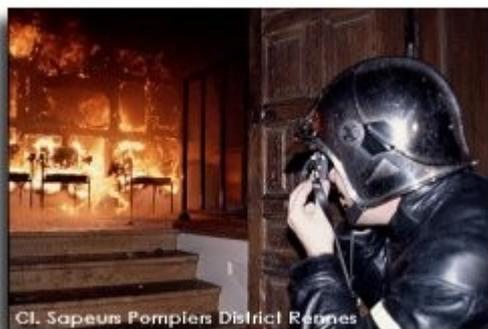
Pierre Méhaignerie, Ministre de la Justice, Président du Conseil Général, le Préfet, Edmond Hervé, Maire de Rennes, et le Procureur de la République sont sur les lieux. Plusieurs milliers de spectateurs assistent silencieusement au combat des sapeurs-pompiers contre les flammes. Deux d'entre eux sont blessés, gravement brûlés et intoxiqués lors d'un effondrement de plafond.

A 2h12, le feu est circonscrit. A 3h00 du matin, le Parlement ne dresse plus que de hauts murs de pierre au milieu des flammes. L'ensemble de la toiture s'est effondré sur le premier étage.

Alors que les sapeurs-pompiers continuent à se battre contre le brasier les premiers secours s'organisent dans la nuit pour tenter de sauver ce qui peut l'être. La collaboration des Sapeurs-Pompiers, des Architectes des Bâtiments de France (Germaine et Christophe Amiot), du Conservateur Régional des Monuments Historiques (Nicolas Simonnet) permet de pénétrer très vite dans le bâtiment en feu. Les reconnaissances s'effectuent en compagnie de Alain-Charles Perrot, architecte en chef des Monuments Historiques qui désigne aux sapeurs-pompiers les oeuvres d'art à sauver en priorité. La Grande Chambre est intacte. Une structure métallique et des briques ont fait office de protection. Les pompiers brumisent de l'eau sur les plafonds de la salle, ce qui permet de sauver les toiles.

"Lorsque les premiers responsables des Monuments Historiques sont arrivés sur les lieux, on a travaillé avec eux. La première action a d'abord été d'éteindre l'incendie, la deuxième, de préserver les oeuvres d'art. Dès qu'on a pu pénétrer à l'intérieur du bâtiment, vers 2h00, on a commencé à travailler avec les bâtiments de France".

"L'incendie n'était pas fini, mais on a pu entrer à l'intérieur, si bien que les architectes ont pu nous dire "attention, ici il y a des toiles qu'il faudrait essayer de préserver, des salles où on peut essayer de sauver quelque chose, mettez plutôt l'action dans cette partie du bâtiment" Il y a eu une collaboration que je qualifierai d'excellente entre les différents partenaires".(Chef du corps districale des sapeurs-pompiers).



Une petite équipe comprenant, les deux Architectes des Bâtiments de France, l'Architecte des Monuments Historiques, le Conservateur Régional des Monuments Historiques, des documentalistes et des agents de la Direction Régionale des Affaires Culturelles (D.R.A.C.) et du musée des beaux-arts de Rennes, s'est très rapidement constituée.

"L'Architecte des Monuments Historiques a appelé quelques personnes dans la nuit et il nous a demandé de venir immédiatement. Nous avons un poste de commandement rue Hoche, dans les bureaux des avocats. Il fallait enlever tout ce

qui était dans la Grande Chambre : les cartels, les tapisseries, etc. Nous nous sommes également occupés d'enlever les dossiers de la correctionnelle et le mobilier de la justice : les tables, les chaises. Il a fallu tout étiqueter, lister, classer...

La tâche de sauvetage était complexe, il fallait en même temps déblayer, veiller à la tenue du bâtiment et sauver des choses très raffinées".(Chef du corps districale des sapeurs-pompiers).

L'incendie est maîtrisé mais des tonnes de gravâts rougeoyants menacent.

"A 3h58, nous étions maîtres du feu. Là, on savait qu'il n'y avait plus aucun risque. Les pompiers sont quand même restés sur les lieux une semaine, jusqu'au samedi suivant. Il y avait des tas de cendres qui se consumaient encore. Il a fallu les déblayer. On a fait appel à l'armée pour avoir des moyens complémentaires en personnel. Il devait y avoir une vingtaine de jeunes. Ils sont arrivés le lundi pour les opérations de déblai. Nous avons également demandé aux services techniques de la

Ville de mettre des bennes à notre disposition. Ils sont également intervenus pour déblayer les dossiers et donner un coup de main pour sortir les toiles. Le territoire de police a assuré la sécurité". (chef du corps districale des sapeurs-pompiers).

Avec l'aide des services municipaux et des soldats du 16^e régiment d'artillerie, une équipe d'une centaine de personnes a entrepris une véritable course contre la montre, pour limiter les dégâts. Des entreprises privées spécialisées dans l'étalement ont également été mobilisées, car des planchers menaçaient de s'effondrer, ainsi que des entreprises de levage pour enlever toute la charpente.

Une soixantaine d'agents des services municipaux ont donc été mis à disposition des services de la Justice et des Affaires Culturelles pour aider à l'évacuation des tapisseries, des oeuvres d'art, du mobilier et des archives épargnés par l'incendie. Du matériel a également été prêté : camions, bacs roulants facilitant le transport, paniers pour porter les papiers, des casques, des lampes et des bottes. Enfin, la Ville a ouvert des locaux pour stocker temporairement ce qui a pu être sauvé.



Toute la semaine suivante, différents corps de métiers sont intervenus : les pompiers, les services de la ville de Rennes (des ébénistes, des manutentionnaires, etc.), les services de la D.R.A.C., de la Justice, les restaurateurs....

L'état des lieux en images

Epargné par le feu en 1720 et partiellement endommagé en 1835, le Parlement de Bretagne a traversé les siècles sans mutilations majeures.

L'incendie de février 1994 se déclara dans les combles de l'Aile Sud derrière l'attique. La charpente en chêne, ayant conservé une bonne partie de ses dispositions d'origine, s'est embrasée devenant un immense foyer dont l'intensité a ravagé plusieurs niveaux.

En effet, des couvertures et charpentes, il ne reste que des vestiges et des traces calcinés. Les combles constituant donc le quatrième niveau de l'édifice et principalement affectés à des bureaux, ont complètement disparu. La cafétéria, récemment aménagée à cet étage dans le pavillon Sud-Est, n'a pas été épargnée.

Le troisième niveau, livré en totalité à la proie du feu, a été détruit. Il comprenait les salles des Conseillers (Ailes Est), la Chambre des Avoués (Pavillon Nord-Est) ; l'ordre des avocats et les Salles des Présidents de Chambres (Aile Nord), la Cinquième Chambre Civile de la cour (Pavillon Sud-Est), ainsi que les bureaux du Greffe de la Cour (Ailes Ouest), la bibliothèque " historique ".

Au deuxième niveau, le feu a détruit la Salle des Pas Perdus (Aile Sud), la Bibliothèque de la Cour et la salle des lectures (Pavillon Sud-Est), le Cabinet du Procureur Général, le Secrétariat et le Bureau du Greffier (Aile Est) et partiellement détérioré le Cabinet du Premier Président (Pavillon Nord-Ouest).

Le rez-de-chaussée, dernièrement aménagé en différents bureaux et salles, quant à lui n'a pas souffert du feu mais surtout des effets indirects de l'incendie et, par conséquent, de nombreuses infiltrations dues à la quantité importante d'eau utilisée pour le combattre.

Le Parlement à ciel ouvert, a été mis hors d'eau et hors gel très rapidement après le sinistre par la mise en place d'un parapluie protégeant le volume du bâtiment dans son ensemble.

Il est constitué de tôles métalliques et de plaques transparentes posées en alternance et il est totalement désolidarisé de l'édifice. Un bardage métallique vertical clôture le dernier niveau et le rez-de-chaussée.



Vue générale sur l'aile sud



Cl. A.C. Perrot

3ème étage de l'aile nord



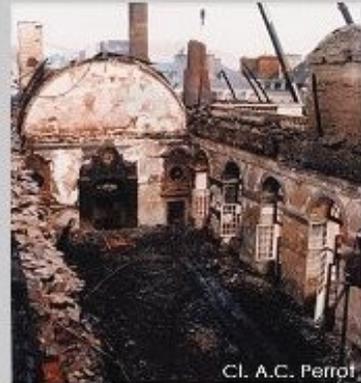
Cl. A.C. Perrot

Bureau des conseillers



Cl. A.C. Perrot

Salles des Présidents de Chambres



Cl. A.C. Perrot

Salle des Pas Perdus



Cl. A.C. Perrot

Bibliothèque



Cl. A.C. Perrot

Cabinet du Procureur Général

- Les mesures d'urgence
- Les dégradations
- L'étude du L.R.M.H.

Les mesures d'urgence prises à la suite de l'incendie.

L'intervention immédiate :

Dès la nuit du 4 au 5 février 1994, les services du ministère de la Culture se sont mobilisés pour sauver tout ce qui pouvait l'être dans l'incendie du Palais du Parlement de Bretagne. Alors que les sapeurs pompiers luttent contre le feu le déménagement du mobilier notamment des objets et décors classés parmi les monuments historiques, a été entrepris par le personnel de la Direction Régionale des Affaires Culturelles - Conservation Régionale des Monuments Historiques et les architectes du service.

A la fin de la matinée du 5 février, les entreprises spécialisées appelées par la Conservation Régionale des Monuments Historiques ont commencé à étayer les parties les plus gravement endommagées du bâtiment pour permettre la conservation du plus grand nombre d'éléments.

Dès le lundi 7 février, les travaux d'urgence sur l'immeuble, dont le montant global s'élève à 23 MF, ont été entrepris, sous la direction de l'Architecte en Chef des Monuments Historiques et la maîtrise d'ouvrage du ministère de la Culture : calcul et mise en place de la couverture provisoire sur l'ensemble des bâtiments, poursuite des étaitements et des consolidations, déblaiement et assainissement des parties hautes et de la salle des procureurs, Des appareils de déshumidification ont été mis en place dans les salles décorées et celles du rez-de-chaussée. Ces travaux se sont poursuivis pendant environ deux mois.

Les cheminées devenues dangereuses ont été abattues, après qu'un relevé photogrammétrique en ait été effectué par les spécialistes du service régional de l'Inventaire. Des prélèvements ont été faits dans les vestiges les moins calcinés de la charpente pour en permettre l'analyse dendrochronologique.

Toutes les garanties ont ainsi été prises pour assurer la connaissance la plus complète du bâtiment sinistré.



Les toiles :



A l'intérieur, une pluie d'eau chauffée par les décombres incandescentes amassées au-dessus des planchers, se déversait dans les salles en fines gouttelettes. Les toiles qui ornaient les plafonds à caissons des salles, pendaient tristement, arrachées des châssis sur la majeure partie de leur bord. Certaines présentaient des déformations et parfois offraient des poches retenant des litres d'eau, d'autres avaient éclaté sous le poids de celle-ci.

Il fallut d'urgence intervenir sur ces toiles pour les dégager des plafonds, les sortir du monument que les pompiers continuaient à arroser et les protéger au mieux.

Dès le premier jour, les toiles de la Première Chambre furent déposées des plafonds. La plupart

d'entre elles furent arrachées de leur châssis qui était fixé sur les caissons décorés, et descendues dans la rue, soutenues par plusieurs volontaires qui devaient les plier afin qu'elles passent par les fenêtres ou par les portes.

Sur les trottoirs, autour du bâtiment, des restaurateurs extrêmement qualifiés, travaillaient dans l'urgence sous la direction de l'Architecte en Chef des Monuments Historiques avec l'aide de toute l'équipe de la D.R.A.C., notamment l'Inventaire et le concours du Conservateur du musée des Beaux-Arts. Les toiles étaient mises à plat à même le pavé et millimètre par millimètre, les écailles des peintures en soulèvement, étaient collées afin de ne pas perdre de matière. Le soir, les toiles furent emmenées à plat sur des camions, dans un local appartenant à la ville de Rennes qui devint ainsi le premier lieu destiné à la restauration des oeuvres du Palais du Parlement de Bretagne.



Dans les jours qui suivirent, des mesures d'urgence furent prises par les restaurateurs. Chaque toile fut mise à plat sur des supports en contreplaqué, une campagne photographique permit de garder une bonne connaissance des toiles après l'incendie, en particulier sur leurs déformations et leurs altérations. Cette étape de protection d'urgence et d'analyse des désordres étant terminée, les toiles furent stockées afin qu'elles puissent sécher et que l'on puisse mener les réflexions nécessaires à leurs restaurations.

Les boiseries :

Il a été procédé au relevé de l'ensemble des boiseries et lambris peints. Leur dépose a été effectuée progressivement en tenant compte de la nécessité de les laisser en place le plus longtemps possible pour éviter les déformations, tout en surveillant le développement de bactéries et des champignons provoqué par l'humidité. Le stockage de tous les éléments déposés a été organisé, après numérotage selon une codification préalable, par l'Architecte en Chef des Monuments Historiques, en liaison avec le service régional de l'Inventaire. Le conditionnement de l'atmosphère a été réalisé pour assurer une régulation de la température et de l'hygrométrie indispensable au séchage des bois, avec le minimum de fissuration. Le traitement contre les micro-organismes a été entrepris sous la direction scientifique du Laboratoire de Recherche des Monuments Historiques, qui a utilisé notamment des procédés expérimentaux de micro-nébulisation.

Les plafonds dorés et peints, laissés en place en raison des risques que leur ferait courir leur dépose ont été consolidés ; étaielement de la structure, pose de papier japon sur les parties peintes, recollage de la dorure en place.

Les entreprises :



Pendant deux mois après l'incendie, quelques vingt entreprises diverses : maçonnerie, charpente, menuiserie, électricité, nettoyage, échafaudages, étanchéité... et 30 restaurateurs ont travaillé aux opérations de sauvetage du Parlement et de ses décors.

La période d'observation et de suivi qui s'est déroulée tout au long de l'année 1994 a surtout fait appel aux restaurateurs pour vérifier le stockage, la conservation et l'évolution des décors. Le système de climatisation installé au Parlement et à l'atelier fait l'objet d'une surveillance constante ; il nécessite des réglages précis en fonction

des variations climatologiques pour maintenir un environnement conforme à la bonne conservation des décors.

Dès juin 1994, cinq ateliers et restaurateurs travaillaient à la restauration des supports des toiles les plus endommagées.

Ont ainsi été sauvés les éléments majeurs du décor de la Grand Chambre, des Première Chambre, Deuxième Chambre et Troisième Chambre, ainsi que de la Salle des Assises et du Bureau du Premier Président.

● Les dégradations

Les dégradations sur l'édifice.

Après l'incendie, les dégradations constatées sur l'édifice sont essentiellement de deux types :

Les dégradations liées à la chaleur :

De manière générale, la structure en maçonnerie a bien résisté à l'incendie, notamment en raison de l'épaisseur des murs. Les éléments les plus atteints sont les encadrements des ouvertures en pierre aux 2^e et 3^e étages, localement au 1^{er} étage (Aile Est, bureau des Conseillers et bibliothèque).

Toutes les pierres (principalement du tuffeau) doivent être changées quand elles présentent des altérations visibles (éclat, fissure, changement de teinte lié au feu) ou sonnent creux. Dans les autres cas, elles ont conservé leurs caractéristiques.

La partie supérieure des murs en maçonnerie de schiste présente une décohésion liée à la chaleur, mais aussi à l'eau et aux actions mécaniques. Enfin la plupart des éléments en béton ne peuvent être conservés.

Les dégradations liées à l'infiltration de l'eau :

Après l'incendie, on note un fort taux d'humidité au rez-de-chaussée, qu'il s'agisse des voûtes, des maçonneries ou des planchers hauts lorsqu'ils sont en place. Il semblerait que ce soit la galerie (et notamment la partie Nord) qui subisse les plus graves altérations au niveau de la pierre de tuffeau. En effet, en raison d'une forte concentration de sulfates et de nitrates retenus dans l'eau (de la Vilaine notamment) qui se cristallisent en surface, la pierre se croûte, s'effrite et prend une coloration brunâtre (phénomène de desquamation).

Après l'incendie, des développements fongiques (champignons) ont envahi les supports (bois peints, caissons...). La contamination des oeuvres déposées et déplacées vers l'atelier a été vite maîtrisée mais a exigé un contrôle régulier.

Au niveau des salles décorées (1^{er} étage), et précisément dans la Salle des Assises, la Troisième Chambre Civile et l'Ancienne Chapelle, on peut remarquer, en avril 1994, la présence de moisissures sur l'enduit derrière les panneaux de bois.

Le 2^e étage a été en grande partie détruit et les problèmes d'humidité rencontrés au niveau inférieur ne se posent pas.

Le développement fongique a été maîtrisé par assèchement des pièces et les traitements préconisés par le Laboratoire de Recherche des Monuments Historiques ont été effectués.



Déformation de la structure métallique



Infiltrations d'eau dans la maçonnerie



Chute d'enduit saturé en eau



Moisissures à un stade développé



Dégradation du tuffeau liée aux sulfates et nitrates



Moisissures derrière les panneaux de bois



Infiltrations dans les caissons

● L'étude du L.R.M.H.

L'analyse du Laboratoire de Recherche des Monuments Historiques de Champs-sur-Marne

A la demande du maître d'oeuvre, le Laboratoire de Recherche des Monuments Historiques a établi un bilan sanitaire sur l'édifice en évaluant la présence et la viabilité des contaminants fongiques, en particulier:

- sur et dans les caissons dorés,
- dans les espaces entre plancher et plafond,
- dans les murs mis à nu après la dépose des panneaux de bois,
- dans les gravâts et débris accumulés derrière les soubassements en bois.



Caisson doré - Grand Chambre
Cl. L.R.M.H.

Localisation des prélèvements

Ils ont été effectués sous forme de grattages de matière solide et de frottis (sorte de coton tige stérile qui est passé à la surface du support), au niveau du premier étage, dans chacune des salles. Globalement, les différents prélèvements peuvent être récapitulés comme suit :

Frottis:

- Dans l'intérieur des caissons dorés (Première et Troisième Chambres)
- A la surface des caissons dorés, (Première et Grand Chambres)

Grattages:

- Derrière les boiseries, dans les blocages entre murs et boiseries , (salle des Délibérés, des Assises, Grand Chambre, Bureau du Premier Président)
- Dans les espaces entre planchers et caissons dorés, (Salle des Assises).



Prélèvement à l'intérieur d'un caisson
3ème Chambre
Cl. L.R.M.H.

Contrôle microbiologique

Analyses

Compte-tenu du problème de contamination fongique consécutif à l'incendie, les analyses ont été volontairement ciblées sur la recherche des spores de champignons, tant sur les frottis que dans les prélèvements de matière. Néanmoins, une recherche qualitative de la microflore bactérienne a été entreprise, sur les prélèvements de matière, pour avoir une idée globale de l'état sanitaire, en particulier des blocages derrière les boiseries encore en place.



Prélèvement sur caisson central - 1ère Chambre Cl.
L.R.M.H.

Résultats

- Population bactérienne totale :

Les numérations donnent des populations allant jusqu'à 107 bactéries par gramme de prélèvement. C'est une concentration trouvée couramment dans les sols, les terres végétales et les roches. Si on tient compte du fait que les blocages sont principalement composés de terres et de cailloux, cette population peut être considéré comme normale.

- Population en spores fongiques :

L'intérieur des caissons dorés est globalement peu contaminé, sauf en ce qui concerne le caisson central de la Première Chambre.

Conclusion

Trois gammes de traitements pourraient être mises en oeuvre :

- Un assainissement des murs sur lesquels seront reposés les boiseries et panneaux de bois peints, à l'aide d'un lait de chaux.
- Un traitement large de désinfection.
- Un traitement fongicide.



Plafond des Assises
Cl. L.R.M.H.



- ▶ ***Les intervenants***
- ▶ ***Les étapes de la restauration***
- ▶ ***Le bilan financier***

A la suite de la destruction par incendie, dans la nuit du 4 au 5 février 1994 d'une partie importante du Palais du Parlement de Bretagne, bâtiment classé monument historique, qui abritait la cour d'appel et la cour d'assises, l'Etat et les Collectivités Locales se sont engagés à procéder à sa reconstruction en vue de la réinstallation des juridictions dans le Parlement.

A la suite de la destruction par incendie, dans la nuit du 4 au 5 février 1994 d'une partie importante du Palais du Parlement de Bretagne, bâtiment classé monument historique, abritant la Cour d'Appel et la Cour d'Assises, l'Etat et les Collectivités Locales se sont engagés à procéder à sa reconstruction en vue de la réinstallation des juridictions dans le Parlement.



Cette reconstruction peut être envisagée avec une grande fidélité, l'ensemble du palais ayant fait l'objet de relevés suffisamment précis, avant et après l'incendie. Elle est par ailleurs une nécessité, eu égard au symbole que constitue cet édifice pour la Bretagne et à son importance dans la composition d'ensemble de la place conçue par Jacques-Jules Gabriel.

Le ministère de la Justice, affectataire de l'édifice, assume la charge des travaux, qui portent sur la reprise des maçonneries, la restitution de la toiture d'ardoise, dans le respect du volume extérieur, et la remise en place des

planchers. La création d'un niveau supplémentaire dans les combles et une meilleure organisation des espaces permettront à la cour d'appel réinstallée de disposer de 4716m², contre 4031 avant le sinistre.

Ainsi seront atteints les trois objectifs principaux de cette reconstruction :

- restaurer le bâtiment dans son intégrité historique (en particulier façades et volumes)
- améliorer la lisibilité et le confort général des espaces
- optimiser l'occupation des bureaux

Le ministère de la Culture, en partenariat avec le ministère de la Justice et l'Association pour la Renaissance du Palais du Parlement de Bretagne conduit la restauration des prestigieuses salles décorées du Parlement. Le programme de reconstruction a bien évidemment été conçu de façon à faciliter la remise en place des décors restaurés.

En raison de l'importance de l'opération de reconstruction, le ministère de la Justice a décidé de scinder l'opération en deux parties :

- Reconstruction du gros oeuvre détruit (clos, couvert, planchers).
Maître d'oeuvre : Alain-Charles Perrot, Architecte en Chef des Monuments Historiques.
- Réaménagement de la Cour d'Appel et de la Cour d'Assises dans les volumes reconstruits.
Maître d'oeuvre : Jean-Loup Roubert, Architecte en Chef des Bâtiments Civils et Palais Nationaux.

La maîtrise d'ouvrage de l'ensemble est assurée par la Délégation Générale au Programme pluriannuelles du ministère de la Justice. Les études en vue de lancer la consultation des entreprises pour le clos couvert, les planchers ont été menées par Alain-Charles Perrot au cours de l'année 1995.

Après appel d'offres, les entreprises :

- Lefèvre, Pavy, Payeux, A.R.T. et Joubrel interviennent sur les façades en maçonnerie,
- Renaudat Centre Constructions, Paul Gauthier et G.T.B. ont en charge les charpentes métalliques, charpentes bois, les planchers et ouvrages en béton,
- S.N.C.M.A., Fancelli, C.C.A. et Férygnac réalisent les menuiseries extérieures, les menuiseries

intérieures, les parquets, les voûtes lambrissées ainsi que la ferronnerie,
- Vitraux HSM, Martial Lacour, Jobbé Duval et Gohard assurent la réfection des vitraux, des peintures et la dorure.

Les dix-huit marchés d'un montant total d'environ 120 millions de francs ont été notifiés aux entreprises fin juin 1996 et leurs interventions sur le palais du parlement de Bretagne ont débuté le 25 juillet 1996 pour s'achever à la mi-juillet 1998.

Le dossier de consultation des entreprises pour les aménagements intérieurs, à réaliser sous la maîtrise d'oeuvre de M. Jean-Loup Roubert, a été communiqué en mars 1997 aux entreprises.

Après appel d'offres, les entreprises sont :

- A.R.T. et G.T.B. pour des travaux de maçonnerie,
- Sort et Chasle et Morand Berrée pour les cloisonnements, doublages et faux plafonds,
- Legeay, Henry, Champs, Siam, Dennery, S2F et Record pour le mobilier intégré et l'agencement,
- Otis pour les ascenseurs,
- Primault et Briatte pour les revêtements de sols,
- Seitha pour les travaux de plomberie, chauffage et ventilation,
- Forclum et Nomos Securesys pour l'électricité, les courants faibles et la détection et protection incendie,
- Belkacem pour la peinture intérieure.



Dix marchés de travaux ont été notifiés aux entreprises d'août à octobre 1997 pour un montant d'environ 58 millions de francs. Ces travaux d'une durée de vingt mois s'achèveront au cours du 2e trimestre 1999.

Restitution des quatre figures allégoriques de la toiture :

Un concours lancé en février 1998, par le ministère de la Justice auprès de sculpteurs pour la restitution des figures allégoriques (la Force, la Loi, l'Eloquence et la Justice), a permis de retenir la SARL Jean-Loup Bouvier.

Les délais de réalisation des sculptures, des moulages, des travaux de fonderie et de dorure conduisent à prévoir la pose de ces quatre allégories au début de l'année 2000.

La reconstruction en images

Après avoir été corseté pendant deux ans dans son échafaudage métallique, protégé par un parapluie de tôles, le parlement reprend vie avec l'arrivée des premiers ouvriers en juillet 1996. Les entreprises s'activent dans et autour du Parlement, la préparation du chantier de restauration donne lieu à la pose d'une chape de béton sur le sol pour le protéger et l'installation d'échafaudages intérieurs et extérieurs.

Le chantier intérieur commence par les percements des voûtes, aux angles des ailes nord-ouest, nord-est et sud-est afin d'y loger cages d'ascenseurs et escaliers de secours. Pour pouvoir démonter le parapluie métallique, le Parlement doit être à l'abri des intempéries. Les planchers de béton coulés à la place des planchers de bois, au deuxième étage mettent l'édifice hors d'eau. Au second étage, les tympans en demi-cercle donnant sur la salle des pas perdus du premier étage ont été remaçonés, les lucarnes sur les façades côté cour ont été restaurées ou remplacées dans le matériau d'origine, la pierre de Richemond.

En janvier 1997, le grand parapluie protecteur, posé en mars 1994 (4000m² de tôles) est démonté afin de permettre la pose de trois gigantesques poutres métalliques : une de 47 tonnes et 40 m de portée, les deux autres de 33 tonnes pour 21 m de portée. Le système d'appui se fait désormais sur murs de refends, et non plus sur murs extérieurs.

L'installation de ces poutres métalliques qui représente 40 % de la superficie de la charpente a nécessité le montage d'une grue géante de 1000 tonnes dans des conditions draconiennes. Le reste de la charpente est en bois, en lamellé-collé, dont la pose et le voligeage ont demandé un mois une demi de travail.

Spectaculaire par les volumes mis en oeuvre, cette charpente mixte se distingue par l'extrême précision et les soins exigés par une restauration de qualité "Monuments Historiques".

C'est pour des raisons structurelles et de rapidité de mise en oeuvre que l'architecte a adopté une charpente mixte. Ce choix associant des poutres métalliques de longue portée et une structure secondaire en bois lamellé-collé semble le mieux adapté à un bâtiment hétérogène (pas un angle droit, pas une façade rectiligne, pas une lucarne identique), l'état des maçonneries et le poids considérable de la charpente impliquaient des renforcements.

Ces charpentes bois-métal dans les ailes est et ouest ainsi que dans l'aile nord permettent de créer un vaste quatrième niveau.

La toiture vient conclure ce bel ouvrage, elle représente 300 tonnes de plomb, 5.200 mètres carrés de couverture d'ardoises de Maël-Carhaix et 600.000 clous en cuivre.

Depuis juillet 1998, les promeneurs redécouvrent le Parlement, la façade blanche a retrouvé sa splendeur : les blocs de granit au rez-de-chaussée, les trophées sculptés taillés dans le tuffeau autour de la porte principale, les colonnes, le cadran solaire.... La crête où alternent lys dorés et hermines noires domine à nouveau l'ensemble et n'attend que les quatre statues en plomb doré. Les fenêtres de la façade sud ont repris leur couleur du XVIIIe siècle ; blanches avant l'incendie elles sont à nouveau grises. Quant à aux gargouilles à l'est et à l'ouest, elles sont désormais recouvertes de dorure sur le relief. Les descentes de pluie sont peintes de la même couleur que les fenêtres, le zinc a été remplacé par de la fonte.

A l'intérieur la voûte des salles perdus a été entièrement reconstruite, des lambris en chêne sont posés sur des cercles en lamellé-collé.

Fin 1999, la Cour d'Appel de Rennes sera une juridiction ultra moderne dans ses équipements insérés dans un cadre ancien reconstruit à l'identique. Elle comptera 700 m² supplémentaires liés à la réalisation d'un quatrième étage sur l'aile nord avec pour l'ensemble supérieur un éclairage naturel au deuxième étage et au troisième étage.

Le rez-de-chaussée sera occupé par le pénal, les Chambres Correctionnelles et les Chambres d'Accusation. Au premier étage, les salles d'audience, le Greffe et les autres services au deuxième et troisième étages. Le quatrième étage quant à lui, sera occupé par les Bureaux des Conseillers, la bibliothèque juridique et la Cafétéria.



Grue de 1000 tonnes pour la pose de la charpente



Pose de la charpente métallique



Charpente métallique de l'aile Sud



Ancrage de la charpente métallique



Réalisation de la charpente en bois



Réalisation de la charpente en bois



Vue générale à la fin de 1997



Réalisation de la couverture



Ossature du couvrement de la Salle des Pas Perdus



Ossature du couvrement de la Salle des Pas Perdus



Vue lambrissée de la salle des Pas Perdus



Restauration des galeries



Cl. M. Jamin C.R.B.

Reconstruction des cheminées



Cl. M. Jamin C.R.B.

Vue des combles de l'Aile Nord



Cl. M. Jamin C.R.B.

Restauration des frises taillées dans le tuffeau



Cl. M. Jamin C.R.B.

Restauration et nettoyage des façades



Cl. M. Jamin C.R.B.

Vue générale au mois de juillet 1998

Le bilan financier de la reconstruction du Palais du Parlement de Bretagne et du réaménagement de la Cour d'Appel et de la Cour d'Assises s'établit à 230 millions de francs se ventilant entre :

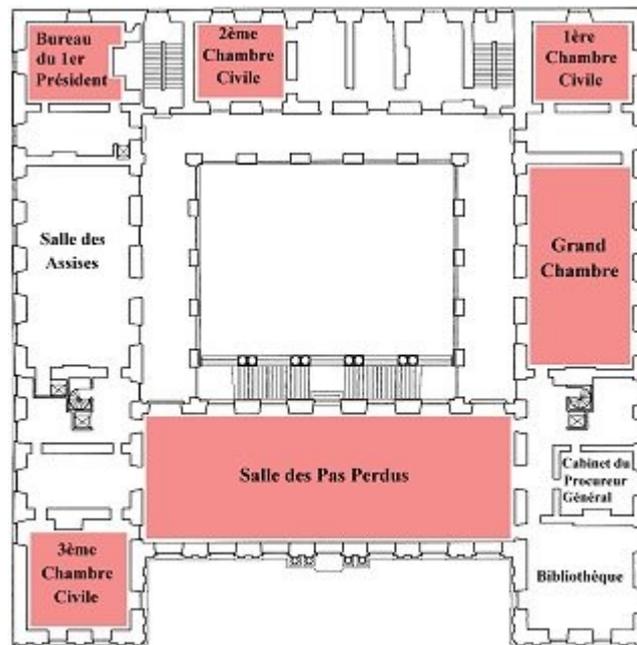
- Reconstruction : 160 MF
- Réaménagement : 70 MF

Ces dépenses sont prises en charge en totalité par le budget du ministère de la Justice. La restauration des oeuvres d'art et des décors est estimée à 130 millions de Francs. L'Association pour la Renaissance du Palais du Parlement de Bretagne (A.R.P.) participe à hauteur des dons reçus, soit environ 27 millions de Francs. Le ministère de la Culture et le ministère de la Justice financent, selon un échéancier défini en commun, à part égale le solde.



▶ ***La visite guidée de l'étage noble***

▶ ***La restauration***



Conformément à la loi du 11 mars 1957 sur la propriété littéraire et artistique, l'Architecte en Chef des Monuments Historiques est l'auteur de ce plan.

Le Conseil de la Tournelle devenu le Bureau du Premier Président

Située dans l'angle nord-ouest du grand étage du Parlement, la Chambre du Conseil de la Tournelle fut richement ornée à partir de 1665. Après la Révolution, elle abrita tour à tour la Troisième Chambre Civile et la Chambre des Mises en Accusation, avant de devenir, en 1864, le bureau du Premier Président. Deux départs d'incendie survenus dans cette zone du Palais en 1835 et 1836, et surtout une humidité résiduelle l'ayant sérieusement endommagée, la Cour sollicita auprès du gouvernement l'envoi d'un artiste de Paris connaissant parfaitement les procédés employés pour restaurer les anciennes peintures et les remettre dans leur état primitif. Cet "homme habile, accoutumé à la fois à la peinture historique et à la peinture de décor" fut Nicolas Gosse.

Elève de Vincent, Nicolas Gosse (Paris, 1787 ; Soncourt, 1878) fut effectivement un des peintres d'Histoire les plus prolifiques du XIXe siècle. Outre divers tableaux pour les galeries de Versailles, on lui doit de grands décors pour le Louvre, l'Hôtel de Ville de Paris, le Palais-Royal...

Expédiés à Paris le 28 août 1837, les cinq grands tableaux plafonnants de Rennes attribués sans preuve tantôt à Charles Errard, tantôt à Louis Ferdinand Elle, se révélèrent irrécupérables, et Nicolas Gosse les remplaça par des compositions originales qui furent installées dans la capitale bretonne en mai 1838.

Le décor de la Chambre du Conseil de la Tournelle était dû, pour les lambris, la cheminée et les compartiments du plafond, à Pierre Dumesnil et à François Gillet, (1665) et, pour les peintures ornementales et les dorures, à Antoine de Brays (1670). Ce peintre parisien avait également fourni les dessins de plusieurs pièces de tapisserie d'Aubusson que les frères François et Gabriel Pierron mirent en place en juillet 1673.

Les caissons du plafond imposèrent à Nicolas Gosse de reprendre la forme et les dimensions des peintures du XVIIe siècle, du moins put-il introduire quelques subtiles variantes dans l'iconographie.

Le grand ovale occupant le centre de la composition représente "la Justice et les Vertus", les quatre écoinçons représentent "la Paix", "la Clémence", "l'Eloquence", et "l'Histoire".



Cl. Inv. Artur/Lambart

Détails



N. Gosse - La Clémence
Cl. Inv. Artur/Lambart



N. Gosse - L'Eloquence
Cl. Inv. Artur/Lambart



N. Gosse - La Justice et les Vertus
Cl. Inv. Artur/Lambart



N. Gosse - La Paix
Cl. Inv. Artur/Lambart

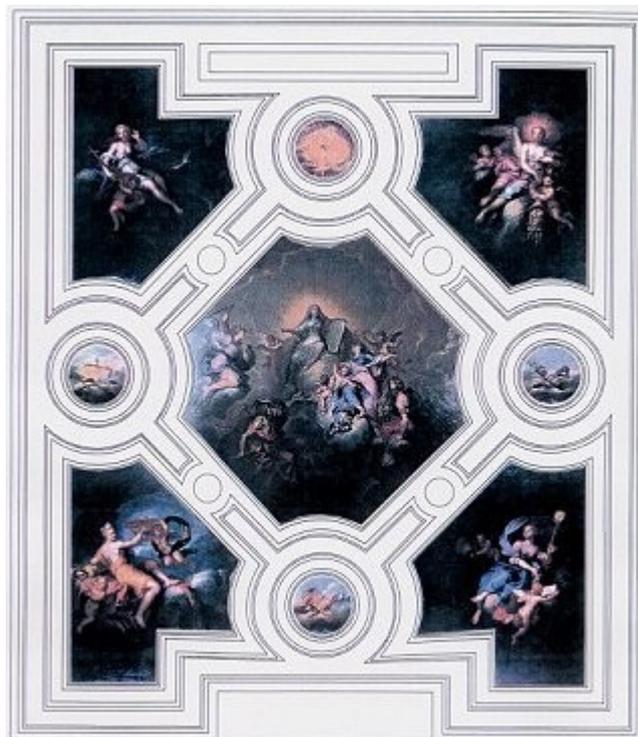


N. Gosse - L'Histoire
Cl. Inv. Artur/Lambart

Chambre des Enquêtes devenue Deuxième Chambre Civile

En 1706, les parlementaires confient à Louis-Ferdinand Elle le Jeune (Paris, 1648 ; Rennes, 1717), le décor de la Chambre des Enquêtes, située dans l'aile nord du bâtiment. La commande passée à Louis-Ferdinand Elle clôt la série des décors peints inaugurée au début des années 1660. Le peintre est alors installé à Rennes depuis une dizaine d'années, mais sa formation parisienne et son appartenance à l'Académie Royale de peinture et de sculpture durent le favoriser pour l'obtention de ce marché, les artistes rennais avant été peu sollicités. La Chambre des Enquêtes est le seul décor connu de sa main.

Près de quarante ans après la réalisation des boiseries et du plafond, la commande des toiles impose à Louis-Ferdinand Elle de s'adapter à une structure tombée en désuétude : sculptures et menuiseries datent en effet de 1669. Elles sont l'oeuvre de Pierre Dumesnil, menuisier, et François Gillet, sculpteur, auteurs également de la chambre peinte par Jean-Baptiste Jouvenet. La mode des plafonds à bassins, qui leur inspira l'organisation des deux décors, ne dépassa pas le XVII^e siècle. Un entablement décoré, posé sur des pilastres isolés, soutient le plafond sur lequel ont été marouflées les toiles. Neuf compositions allégoriques, illustrant le thème de la Justice, ornent le compartiment central, quatre écoinçons et quatre médaillons. La composition centrale quasiment octogonale figure La Justice implorant la Religion. Aux angles l'entourent, dans des compartiments aux formes irrégulières, les vertus attachées à la Justice: La Religion, L'Abondance, La Vérité et La Loi. Les attributs de la Justice : la balance et le glaive, l'oeil de la Justice, le faisceau de licteur et le livre de la loi, sont répartis en quatre toiles circulaires qui forment les extrémités du losange encadrant la composition principale.



Cl. Inv. Artur/Lambart

Détails



L.F. Elle - La Religion
Cl. Inv. Artur/Lambart



L.F. Elle - L'Oeil dela Justice
Cl. Inv. Artur/Lambart



L.F. Elle - L'Abondance
Cl. Inv. Artur/Lambart



L.F. Elle - La Balance et le Glaive
Cl. Inv. Artur/Lambart



L.F. Elle - La Justice implorant la Religion
Cl. Inv. Artur/Lambart



L.F. Elle - Le Faisceau de Licteur
Cl. Inv. Artur/Lambart



L.F. Elle - La Loi
Cl. Inv. Artur/Lambart



L.F. Elle - Le livre de la Loi
Cl. Inv. Artur/Lambart



L.F. Elle - La Vérité
Cl. Inv. Artur/Lambart

Le Conseil de La Grand-Chambre devenue la Première Chambre Civile

Le plafond du Conseil de la Grand' Chambre avait été orné, dans les années 1670-1679, de somptueuses boiseries sculptées par François Gillet et Pierre Dumesnil. Son système de compartimentage, déjà démodé à Paris, et la profondeur des moulures n'empêchèrent pas Jean-Baptiste Jouvenet d'accepter, en octobre 1694, la commande prestigieuse des toiles destinées à y être insérées.

Jean-Baptiste Jouvenet (Rouen, 1644 ; Paris, 1717) est l'un des décorateurs français les plus féconds et les plus importants de la fin du règne de Louis XIV. Formé à Rouen, dans sa famille, puis à Paris, dans l'atelier de Le Brun, il participe aux chantiers de Versailles et des Tuileries, dans les années 1670, avant de se consacrer à la grande peinture religieuse qui fera sa gloire.

Le plafond de la Première Chambre Civile est formé d'un réseau de compartiments délimités par de lourdes et épaisses moulures de style Louis XIII dans lesquels sont inscrites des toiles marouflées ; ces compartiments, un octogone au centre (Le Triomphe de la Justice), quatre ovales aux angles (L'Etude, la Connaissance, L'Equité, La Piété), sont reliés entre eux par des ornements sculptés et des armoiries.

Réalisé en moins d'une année, essentiellement à Paris, l'ensemble pictural frappe par son équilibre et par sa monumentalité, notamment le groupe central du Triomphe de la Justice dont, vingt ans plus tard, l'artiste développera de nouveau la composition, cette fois en hauteur pour le plafond de la Chambre des enquêtes du Parlement de Rouen (détruit en 1812).



Cl. Inv. Artur/Lambart

Détails



J.B. Jouvenet - Putti
Cl. Inv. Artur/Lambart



J.B. Jouvenet - La Piété
Cl. Inv. Artur/Lambart



J.B. Jouvenet - L'Equité
Cl. Inv. Artur/Lambart



J.B. Jouvenet - Le Triomphe de la Justice
Cl. Inv. Artur/Lambart



J.B. Jouvenet - L'Etude
Cl. Inv. Artur/Lambart



J.B. Jouvenet - La Connaissance
Cl. Inv. Artur/Lambart

Grand' Chambre

Le décor de la Grand' Chambre est le plus bel ornement qui puisse se concevoir à l'époque. Les parlementaires choisissent de confier le chantier à Charles Errard (Nantes, vers 1606 ; Rome, 1689). Aussi incontournable alors qu'inconnu aujourd'hui, Charles Errard est le virtuose du grand décor à la française. Son système combine un riche appareil de menuiserie avec des compositions ornementales et, surtout, des "tableaux rapportés", encastés dans le plafond sans aucun souci de perspective illusionniste. Son projet, (juin 1656) organise le plafond autour d'un gigantesque octogone. L'artiste fournit des dessins pour l'ensemble du décor de la pièce, y compris, en 1661, pour des tapisseries dont il ne reste aucune trace. Contrairement aux murs plusieurs fois transformés, le plafond demeure à ce jour le plus bel exemple du grand décor de cette période, les équivalents parisiens ayant disparu.

La réalisation est confiée à Noël Coypel (Paris, 1628 ; 1707), premier d'une grande dynastie de peintres, qui est alors l'élève favori de Charles Errard et travaille en tandem avec lui sur les chantiers royaux. Noël Coypel peint l'essentiel des tableaux, sur les indications de Charles Errard, dont il est difficile de dire jusqu'à quel stade il est intervenu : s'est-il contenté des idées et de quelques dessins ?

Les tableaux arrivent à Rennes au début de l'année 1662, livrés par bateau comme le reste de ce décor purement parisien. L'ensemble est achevé en 1665.

Charles Errard installe au plafond de la Grand'Chambre une sorte de panthéon allégorique dont les figures, tantôt lancées dans des combats violents, tantôt statiques et sereines, ont toutes en commun une monumentalité saisissante. Les compositions sont frontales et presque sans profondeur. Seul le volume des figures et de leurs magnifiques draperies creuse l'espace. L'octogone central (La Justice, Minerve) fournit un condensé des idées déclinées dans les quatre compartiments circulaires, où l'on retrouve à peu près les mêmes protagonistes précisant leurs vocations perspectives. (La Justice arrachant son masque à la Fraude, La Piété et la Foi du Serment, Minerve chassant la Calomnie, L'Autorité de la Loi), La France protégeant la Justice et la Bretagne protégeant L'Innocence apparaissent dans deux tableaux intercalaires qui stabilisent le décor. Les deux allégories les plus réconfortantes, La Félicité publique et la Sincérité occupent les deux ovales latéraux. Les quatre trapèzes présentés en noir et blanc dans le schéma correspondent aux peintures sur bois exécutées par Charles Errard lui-même en camaïeu bleu sur fond d'or, dans lesquelles la Justice est mise en scène de façon plus anecdotique.

Avant l'incendie, une ambiance composite mais toujours aussi grandiose résultait de la confrontation entre le plafond aux caissons profonds et le cycle de tapisseries mis en place au début du XIXe siècle. Celui-ci a été réalisé d'après les cartons d'Edouard Toudouze, relayé à sa mort, en 1907 par Auguste-François Gorguet aux Gobelins. Cette tenture dont une partie a aujourd'hui disparu, illustre les grandes heures de l'histoire de la Bretagne dans un style très élégant, graphique, foisonnant, dont le parti de nier la troisième dimension n'est pas sans rapport avec les choix décoratifs du plafond.



Cl. Inv. Artur/Lambart

Détails



N. Coppel - L'autorité de la Loi
Cl. Inv. Artur/Lambart



N. Coppel - La Bretagne protégeant
L'Innocence
Cl. Inv. Artur/Lambart



N. Coppel - Minerve chassant la Calomnie
Cl. Inv. Artur/Lambart



N. Coppel - La Sincérité
Cl. Inv. Artur/Lambart



N. Coppel - La Justice, Minerve
Cl. Inv. Artur/Lambart



N. Coppel - La Félicité publique
Cl. Inv. Artur/Lambart



N. Coppel - L'autorité de la Loi
Cl. Inv. Artur/Lambart



N. Coppel - La France protégeant la
Justice
Cl. Inv. Artur/Lambart



N. Coppel - La Justice arrachant son
masque à la Fraude
Cl. Inv. Artur/Lambart

La salle des Pas Perdus

La salle des Pas Perdus est d'un volume imposant. Avec ses 36,60 m de longueur, 12,80 m de largeur et 13 m. de hauteur, elle impressionne de suite le regard. La voûte, immense assemblage de madriers, repose sur des pieds droits hauts d'environ 7 m surmontés d'une corniche d'ordre corinthien courant tout autour de la nef. En son centre se voient les armes jumelées de la Bretagne et de la France, en bois sculpté et doré, entourées du collier et de la croix du Saint-Esprit et encadrées d'un groupe de dix génies soutenant la couronne royale. La voûte est par ailleurs parsemée de rosaces, de couronnes et de guirlandes d'hermines en bois sculpté et doré. Avant la Révolution, des fleurs de lys et des étoiles remplissaient les intervalles des caissons.

L'éclairage provient de croisées cintrées donnant sur la place édifée par Gabriel, ainsi que de quatre autres placées au-dessus du grand escalier. La restauration entreprise en 1975 a été heureusement poursuivie. Les murs sont recouverts d'une peinture imitant le marbre, les différentes portes sont également peintes en faux bois et la voûte refaite avec un fond gris sur lequel se détachent en doré les sculptures.

Au-dessus de la porte d'entrée dans une imposte, se trouve un demi-relief en plâtre, peint en couleur bois, exécuté en 1838 par Barré. Il représente la Religion figurée par une femme couronnée, assise sur un nuage portant une croix sur le bras gauche et appuyant la main droite sur une ancre.

Au-dessus des portes situées à l'est et à l'ouest et donnant accès aux galeries ont été placés les médaillons en plâtre du Procureur Général de La Chalotais et du Sénéchal Bertrand d'Argentré. Ces portes sont garnies de panneaux en serrurerie grillagée, portant au centre les initiales enlacées de Louis-Philippe. Le pavement de cette salle est en dalles de granit daté de 1891.



Cl. Inv. Artur/Lambart



Cl. Inv. Artur/Lambart

L'Ancienne Chancellerie devenue la Troisième Chambre Civile

L'ancienne chancellerie et le greffe des présentations mentionnés sur les plans de Salomon de Brosse dans le pavillon sud-ouest furent réunis en une seule et unique pièce dès le XVIII^e siècle. Ce nouvel espace orné sur son pourtour d'un sobre lambris scandé de pilastres ioniques semblables à ceux de la chapelle voisine était resté jusqu'à la Révolution couvert d'un plafond uni simplement blanchi. Vers le milieu du XIX^e siècle le décor de cette salle devenue Troisième Chambre des appels correctionnels est considérablement enrichi par l'architecte Charles Langlois, également responsable du chantier de la cathédrale. Ce dernier conçoit en 1854 un plafond à caissons très inspiré du XVII^e siècle dont le décor sculpté, exécuté par Jean-Baptiste Barré comprend quatre cartouches ornés des attributs de la Justice, reliant l'octogone central au pourtour du plafond et quatre agrafes en forme de têtes y rattachant les médaillons des angles. Pour remplir ce cadre contraignant, l'Etat fit appel en 1867 à un peintre parisien d'origine bretonne, Félix-Armand Jobbé-Duval (Carhaix, 1821 ; Paris, 1889), cousin d'un peintre décorateur du même nom, installé à Rennes qui travaillait déjà avec Langlois aux décors de la cathédrale. Félix-Armand Jobbé-Duval était spécialisé dans le décor monumental, déjà réputé pour ses réalisations dans des églises de Paris comme Saint Severin, Saint Sulpice où il intervint en même temps que Delacroix vers 1860.

Disposition des peintures dans les caissons du plafond :

Le caisson central répond au sujet imposé au peintre : La Vérité appuyée sur la Justice et sur le Droit, sauvegarde de l'Innocence, et vengeresse de tous les crimes. Cette iconographie renouvelée mettant l'accent sur la Vérité dénote une influence des principes des lumières de 1789 : elle est épaulée aux angles par quatre vertus : La Force, la Connaissance, l'Éloquence et la Prudence et bordée d'une frise de scènes en opposition peintes en camaïeu bleu sur treillis d'or soit en partant en bas de gauche à droite : le Travail et l'Oisiveté, l'Aumône et l'Avarice, l'Union et la Discorde, le Savoir et l'Ignorance.



Cl. Inv. Artur/Lambart

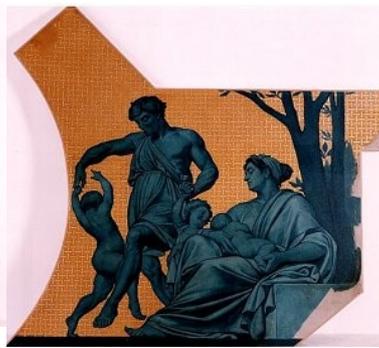
Détails



F.A. Jobbé-Duval - La Prudence
Cl. Inv. Artur/Lambart



F.A. Jobbé-Duval - La Discorde
Cl. Inv. Artur/Lambart



F.A. Jobbé-Duval - L'Union
Cl. Inv. Artur/Lambart



F.A. Jobbé-Duval - La Connaissance
Cl. Inv. Artur/Lambart



F.A. Jobbé-Duval - Le Savoir
Cl. Inv. Artur/Lambart



F.A. Jobbé-Duval - La Vérité, la Justice et le Droit
Cl. Inv. Artur/Lambart



F.A. Jobbé-Duval - L'Avarice
Cl. Inv. Artur/Lambart



F.A. Jobbé-Duval - L'ignorance
Cl. Inv. Artur/Lambart



F.A. Jobbé-Duval - L'Aumône
Cl. Inv. Artur/Lambart



F.A. Jobbé-Duval - L'Eloquence
Cl. Inv. Artur/Lambart



F.A. Jobbé-Duval - Le Travail
Cl. Inv. Artur/Lambart



F.A. Jobbé-Duval - L'Oisiveté
Cl. Inv. Artur/Lambart



F.A. Jobbé-Duval - La Force
Cl. Inv. Artur/Lambart



- ▶ ***L'atelier rennais***
- ▶ ***La restauration des toiles***
- ▶ ***La restauration des lambris***
- ▶ ***La restauration des objets mobiliers***
- ▶ ***L'Association pour la Renaissance du Palais du Parlement de Bretagne***

L'atelier de restauration des oeuvres d'art du Palais du Parlement de Bretagne est installé à Rennes mais, pour des raisons évidentes de sécurité, son lieu ne peut être communiqué.

Afin d'aménager cet entrepôt de 2 200 m² en atelier de restauration, d'importants travaux ont été réalisés sous la maîtrise d'oeuvre de Alain-Charles Perrot. Il a fallu en effet isoler les murs, installer des cloisons, doter l'atelier de systèmes de climatisation, d'aspiration des poussières, de contrôle de l'hygrométrie et de sécurités.



Il est partagé en deux espaces distincts : l'un pour les toiles, l'autre pour les éléments boisés. Chacun de ces espaces comprend :

- un laboratoire
- une zone de stockage
- une zone de restauration.



Dans les zones de stockage, des faux plafonds ont été aménagés afin de limiter la surface d'air à traiter. Des climatiseurs et hygromètres y ont été installés. La zone de stockage des lambris a été aménagée avec des racks métalliques séparés par des couloirs de 1,20 mètre de large, permettant de mettre en réserve les lambris sur trois niveaux. De plus, un système de numérotation au sol (avec lettres et chiffres) a été mis en place afin de repérer l'emplacement de chaque pièce de lambris. Cette salle est éclairée largement pour permettre la surveillance continue des boiseries ; elle est ventilée, chauffée, refroidie et son hygrométrie régulée.

Sont stockés dans cet atelier :

- 2,7 km de lambris,
- 1200 m² de boiseries,
- 500 m² de plafonds dorés sculptés,
- 58 toiles.

L'A.R.P. a pris en charge ces travaux d'aménagement qui ont été réalisés entre le mois de février et le mois de juin 1995 et dont le coût s'élève à 5 MF. Les membres fondateurs de l'A.R.P. ont décidé que le financement de ces travaux serait alimenté par les subventions du Conseil régional de Bretagne, du Conseil général d'Ille-et-Vilaine et de la Ville de Rennes, afin d'affecter les dons des personnes physiques et autres personnes morales uniquement à la restauration des oeuvres d'art uniquement à la restauration des oeuvres d'art.

Tous ces travaux ont été réalisés par des entreprises locales ou régionales, soit près de 20 établissements concernés.



Après diverses rencontres et échanges avec les services de l'Etat, l'A.R.P. signait, le 17 novembre 1994, une convention avec le ministère de la Culture et le ministère de la Justice. Elle prévoyait, que l'ARP, d'une part, prenne en charge les frais de fonctionnement de l'atelier et les travaux d'aménagement nécessaires à son installation et, d'autre part, participe au tiers du coût de la restauration des oeuvres, dans la limite, bien entendu, de ses ressources.

L'accord conclu pour la restauration des décors peut se résumer ainsi :

- maître d'ouvrage : ministère de la Culture - Direction Régionale des Affaires Culturelles (D.R.A.C.) de Bretagne
- maître d'oeuvre : Alain-Charles Perrot, Architecte en Chef des Monuments Historiques
- financement : 1/3 ministère de la Culture, 1/3 ministère de la Justice, 1/3 A.R.P.

Parallèlement au chantier de reconstruction du Palais du Parlement (charpente et couverture) et à son réaménagement intérieur, les toiles des salles décorées du premier étage ont été restaurées à l'atelier installé à Rennes.

Consécutivement à l'examen des candidatures et aux résultats des appels d'offres, cinq équipes de restaurateurs hautement qualifiés ont été retenues, ce qui représente près de quarante personnes travaillant sur place dès la mi-avril 1994 sous l'autorité de l'Architecte en Chef des Monuments Historiques (Alain-Charles Perrot), en étroite concertation avec l'Inspecteur Général des Monuments Historiques (Catherine de Maupeou).

Suite aux mesures de sauvetage et à une première campagne de travaux d'urgence sur quatre panneaux peints à fonds d'or et treize toiles parmi les plus altérées (traitement des supports), la restauration des supports (toiles de lin et de chanvre) et de la couche picturale a pu démarrer.

La présentation de la restauration d'une toile (*L'Abondance* de Louis Ferdinand Elle) illustre le travail réalisé dans ce domaine :

- **Dossier technique de restauration de *L'Abondance***
- **L'étude de *L'Abondance* par le L.R.M.H.**

● **Dossier technique de restauration de *L'Abondance***

La restauration de *L'Abondance* de Louis Ferdinand Elle, initialement située dans la Deuxième Chambre Civile, a été réalisée par Florence ADAM, Xavier BEUGNOT, Marie-Ange LAUDET-KRAFT, Claudine PASSICOS et Christian VIBERT.



Etat après l'incendie
Cl. F. Adam

1- Technique d'exécution

Le support

Le tableau est peint sur toile.

La préparation

La préparation est orange et épaisse, elle est constituée par l'association d'ocres, d'oxydes de fer et de particules minérales silicatés, dans un liant huileux.

Le dessin

Le dessin sous-jacent n'est pas visible.

La couche picturale

Le fond sombre entourant le personnage principal et les deux angelots est totalement repeint, suite à une intervention ancienne de restauration.



Perte de matière à l'angle supérieur,
on voit la préparation orange
Cl. F. Adam



Etat avant dévernissage
Cl. F. Adam

Cette couche est un mélange probable de Bleu de Prusse (découvert 1704 à Berlin) et de Blanc de Plomb, d'oxydes de fer et de noir de charbon liés dans de huile de lin :

- ce grand repeint détoure les personnages, il est grossièrement réalisé, en pâte, avec des épaisseurs variables.
- la couche picturale originale encore présente sous le repeint est à base de pigments minéraux (dont du bleu de smalt très dégradé), associés à du blanc de plomb et à des traces de protéines liées dans de l'huile de lin.
- les tons de chair sont obtenus par l'association de blanc de plomb, d'ocres et d'oxydes de fer avec quelques particules de plomb-étain
- les quelques orangés sont composés de vermillon associé à du blanc de plomb et du jaune de plomb-étain.
- la peinture est ample d'exécution, appliquée au pinceau, en pâte d'épaisseur irrégulière, elle suggère comme beaucoup de peinture décorative une certaine rapidité d'exécution.

La couche protectrice

Une couche de vernis altéré et jauni, hétérogène est visible sur l'ensemble du tableau qui correspond au vernis de la restauration du XIXe siècle, il s'agit sans doute d'une résine naturelle, que l'on essaie de reconnaître grâce à ces différents indices : sa couleur, son altération, sa fluorescence, son aspect.

2- Etat de conservation

Le support

Le support a été rentoilé lors d'une première phase de restauration; le maître d'oeuvre a choisi avec les restaurateurs de support les techniques de refixage et de rentoilage les plus adaptées à ces oeuvres, en l'occurrence un rentoilage à la cire-résine.

La préparation

La préparation originale orange présente une bonne adhérence au support et à la couche picturale. Elle présente un réseau de craquelures profondes sans doute dues au mouvement du support réparties sur l'ensemble du tableau. Elle présente des lacunes profondes :

- au niveau de la couture sur une ligne médiane verticale au centre du tableau
- sur la partie dextre de la composition ou beaucoup de lacunes profondes sont repérées. Elles sont comblées avec un mastic blanc débordant à base de céruse. Un relevé des mastics débordants et des repeints a été fait.

La couche picturale

La couche picturale présente des altérations :

a) qui sont dues à son vieillissement dans le temps :

Il s'agit d'altérations irréversibles.

- un large réseau de craquelures d'âge est très visible,
- des plissements et des froncements qui sont peut-être dus à un problème de mise en oeuvre (trop de siccatif dans l'huile par exemple ou la présence de smalt qui peut activer la siccativité de l'huile),
- des changements dans les tonalités dus à des interactions liant/pigments et liant/pigment/environnement, par exemple pour les bleus à base de smalt qui sont devenus gris ou bleu très foncé.



Pieds de l'Abondance avec chancis, les tâches brunes sont des repeints
Cl. F. Adam

b) altérations dues à des accidents et à une ancienne restauration :

- des chancis profonds dus à l'eau qui a stagné sur la couche picturale lors de l'extinction de l'incendie,
- de nombreux repeints huileux, posés soit sur des mastics débordants à la céruse soit directement sur la couche picturale originale, soit sur le fond bleu et brun sur les chairs,
- des usures en surface au niveau des empâtements qui peuvent être dues à un ancien nettoyage,
- des usures des glacis, la préparation étant visible sans doute du fait d'un nettoyage du XIXe siècle), en particulier dans toutes les ombres et pour les chairs, dans le drapé rose et le drapé bleu,
- perte d'exsudat (perte de la couche superficielle de liant) qui entraîne une modification des conditions de la lumière et une diminution de la profondeur de ton,
- ainsi que des accidents profonds avec perte de préparation.

La couche picturale originale est donc recouverte sur presque la moitié de sa surface par des repeints sur des mastics très débordants et par des repeints en glacis sur la couche picturale originale. Cette intervention de réintégration picturale a été précédée d'un nettoyage drastique qui a provoqué un appauvrissement de la couche picturale et des usures sur l'ensemble de la couche picturale qui met en évidence la préparation orangée et change ainsi la tonalité de l'ensemble du tableau.

La couche protectrice

Le vernis présente un chancis profond sur l'ensemble du tableau du à la stagnation d'humidité. Le vernis jauni et irrégulier est fortement altéré par ce chancis, ce qui accentue son hétérogénéité ; une fenêtre de dévernissage a été faite précédemment par un restaurateur en vue d'une campagne de restauration avant l'incendie.

3- Traitement de restauration



Masticages des lacunes
Cl. F. Adam

Le nettoyage

L'état de dégradation très avancé des toiles après l'incendie n'a pas permis le nettoyage total de la couche picturale avant le rentoilage, il n'a pu être réalisé que l'enlèvement de certains gros mastics débordants à la céruse dans la partie droite.

a) allègement du vernis

Un rectangle de 20 cm² de dévernissage est présent, il a été réalisé par un restaurateur lors d'une campagne d'examens pour la restauration prévue avant l'incendie. Il a été décidé en concertation avec le maître d'oeuvre et l'inspecteur général d'éliminer les nombreux repeints qui dénaturent la couche picturale, d'enlever le maximum de mastics débordants (ce qui a pu être fait en partie avant le rentoilage) afin d'améliorer l'état de surface de la couche picturale, ces nombreux mastics épais débordants, à la céruse ayant provoqué des déformations de la couche picturale. Un allègement du vernis ne peut être réalisé pour deux raisons principales :

- les solvants avec une rétention et une pénétration faible qui permettent un amincissement de vernis sont inopérants.
- la présence de nombreux repeints rend difficile la solubilisation du vernis sans la solubilisation des repeints étant donné le type de solvant qui devra être utilisé.

b) Enlèvement des repeints

Certains repeints ont pu être enlevés totalement, d'autres dont l'enlèvement mettait en jeu la couche

picturale originale ont été laissés en partie (en particulier dans les ombres). Lors du retrait des repeints sur le drapé bleu qui recouvre la jambe senestre de l'Abondance, on constate que la couche picturale originale a gardé certaines empreintes brunes dues à la pénétration du liant huileux du repeint dans l'original. Le drapé rose avait de nombreux repeints dans les ombres et quelques rehauts dans les lumières qui ont été enlevés.

Le retrait du repeint bleu foncé sur le fond met en évidence un bleu plus clair et altéré à base de smalt. Les repeints sur le nuage sous la jambe senestre de l'Abondance a été enlevé. Le repeint brun foncé au niveau de la jambe senestre de l'Abondance a été enlevé ainsi qu'une partie du repeint brun-ocre dans la partie inférieure et sur la partie senestre du tableau. Les deux angelots présentaient aussi des repeints dans les ombres et les ailes qui ont été atténués. Les repeints sur les chairs ont été éliminés.

c) Enlèvement des mastics à la céruse

Après une première intervention d'allègement du vernis et de dégagement de certains mastics et repeints en glacis sur l'original, la surface apparaît chaotique, là où les mastics ont été enlevés. Après rentoilage la couche picturale originale présente des déformations de surface en forme de cuvette, la couche picturale dans son ensemble est très usée.

Le masticage

Avant la pose des mastics, le tableau est protégé par une fine couche de vernis à retoucher. Les lacunes ont été mastiquées, les mastics ont été sculptés afin d'imiter la matière originale.

La réintégration picturale

L'observation d'un autre tableau de Louis Ferdinand ELLE, *"La présentation de la Vierge au temple"*, conservé au musée des beaux-arts de Rennes, a donné quelques indications pour les reconstitutions nécessaires lors de la réintégration picturale.

Les étapes de la réintégration picturale :

- les usures vont d'abord être repiquées avec des pigments broyés dans le liant,
- pose des tons de fond sur les lacunes,
- nouveau vernissage avec du vernis à retoucher,
- réintégration de type illusionniste sur les lacunes,
- vernissage définitif pulvérisé,
- mise en place d'un nouveau châssis métallique extensible.

La restauration réalisée sur ce tableau a permis de mettre en valeur la palette riche et colorée de Louis Ferdinand ELLE. Cependant ce tableau est très appauvri en particulier dans les zones de glacis et les zones d'ombre où ceci est très visible, il est aussi dommage que l'altération irréversible du bleu de smalt nous prive des rapports de tons originaux plus nuancés et plus bleutés.



Etat après restauration
Cl. F. Adam

● **L'étude de *L'Abondance* par le L.R.M.H.**

**Etude de *L'Abondance*
par le Laboratoire de Recherche des Monuments Historiques**

A la demande du maître d'oeuvre, le Laboratoire de Recherche des Monuments Historiques a procédé à des analyses. Il s'agissait de rechercher la présence de minéraux argileux gonflants dans les préparations des toiles peintes par L. Ferdinand Elle de la Deuxième Chambre.

Analyses L.R.M.H.

Des échantillons ont été prélevés sur le tableau représentant *L'Abondance* dans les zones de déchirures.

Les échantillons ont été inclus dans une résine polyester pour la réalisation de coupes. Leur stratigraphie a été observée au microscope électronique à balayage.

La toile a été étudiée par la section Textile du laboratoire afin d'identifier :

- l'armure, c'est-à-dire l'entrecroisement des fils de chaîne et de trame,
- la torsion des fils lors de la filature,
- la contexture, c'est-à-dire la densité de fils au centimètre dans le sens chaîne et trame,
- la matière utilisée.

Analyses E.R.M.

La recherche de minéraux argileux a été effectuée par deux techniques : la diffraction X et la micro-diffraction X.

Résultats des analyses du L.R.M.H.

La faible quantité de toile n'a pas permis de déterminer le sens chaîne ou trame. Les deux fils de torsion Z ont été analysés séparément. Il s'agit de chanvre.

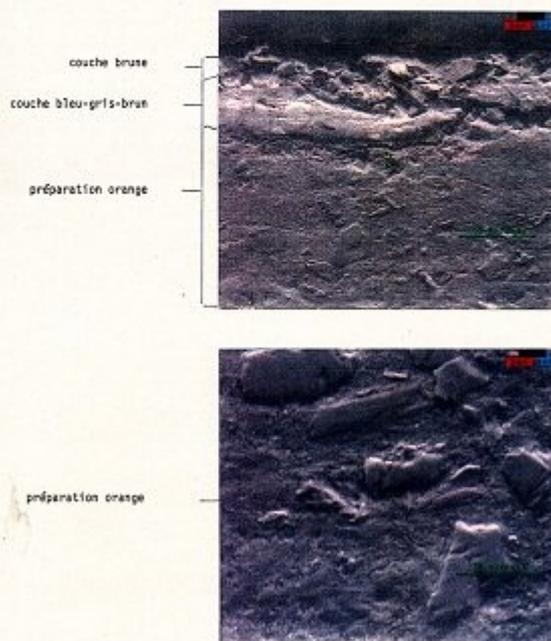
Bien que la préparation soit décollée de la toile, elle présente une bonne homogénéité en observation au microscope électronique à balayage par électrons rétrodiffusés. Le cortège minéral de la préparation ne contient pas de minéraux argileux expansibles détectables.

La préparation est assez homogène et ne contient pas de matériaux argileux, malgré une apparente ressemblance avec les échantillons analysés lors de la première étude.

L'analyse de la toile, bien qu'incomplète, démontre l'utilisation de toile de chanvre en torsion Z.

| | | | | |
|--------------------|------------------------------|----------|---------------------------|-------------------------|
| Ville, département | RENNES 35-Ille et Vilaine | | Rapport n° | 973B |
| Edifice | Le Parlement | | Fiche demandeur n° | 96-06 |
| Sujet | Tableau de ELLE, L'Abondance | | | |
| Prélevé le | Janvier 96 | par | Bernard CALLEDE, L.R.M.H. | |
| Analysé le | Mars 96 | par | Sylvie DEMAILLY, L.R.M.H. | |
| Prélèvement n° | R4 | Coupe n° | 5561 | Grossissements 200, 750 |

OBSERVATION AU MICROSCOPE ELECTRONIQUE A BALAYAGE PAR ELECTRONS RETRODIFFUSES



*Fiche stratigraphique réalisée par
Sylvie DEMAILLY Chimiste,
Dominique DE REYER Ingénieur d'étude,
Bernard CALLEDE Ingénieur de recherche
Photo L.R.M.H.*

Les travaux de restauration des lambris ont commencé fin 1997, une salle de l'atelier utilisée pour l'étude a été aménagée en plusieurs ateliers afin de permettre aux différents corps de métiers (menuisiers, serruriers, sculpteurs, peintres, doreurs) de travailler dans des conditions optimales.

Quatre salles du Palais du Parlement de Bretagne ont fait l'objet de dépose de lambris : La Grand'Chambre, la Première Chambre, la Seconde Chambre et la Troisième Chambre dite Jobbé Duval.



Cette dépose a été rendue nécessaire à l'issue de l'incendie du Palais. En effet, les murs et les boiseries elles-mêmes avaient été inondés par l'eau pour éteindre l'incendie. Des micro-organismes se développaient dans les espaces clos situés entre la pierre et le bois et ce dernier, en séchant, se déformait. Cependant, cette dépose nécessita au préalable un énorme travail de relevé et de numérotation afin d'être certain de pouvoir repérer chaque élément et de pouvoir remonter de gigantesque puzzle.

Chaque partie fut ainsi examinée et reçut un numéro qui fut peint à son revers. Les lambris, une fois déposés, furent mis sous des cadres formant presse, nettoyés et traités de multiples fois.



Il a été établi une fiche pour chacune des références. Cette fiche indique le type de panneau concerné (pilastre, soubassement, chapiteau ...), son décor (dorure, peinture...) et son degré d'altération.

Elle comporte aussi un plan qui montre la situation exacte de la référence sur l'élévation dans laquelle s'intègre l'élément, ainsi que la photo recto verso de celui-ci. Les fiches informatisées ont permis de vérifier qu'il ne manquait aucun des morceaux déposés. Elles seront nourries d'informations complémentaires au fil des interventions qui seront effectuées par la restauration et le remontage des lambris et constitueront ainsi une base de données scientifiques exceptionnelle sur ces oeuvres d'art

et la problématique de leur restauration.

A la demande du Ministère de la Justice, la Seconde Chambre, la Salle des Assises, la Chapelle et la Troisième Chambre seront restaurées en priorité.

Les objets mobiliers :

La restauration des objets mobiliers classés parmi les Monuments Historiques et dispersés dans les différentes Chambres se poursuit sous le contrôle de L'Inspecteur en Chef des Monuments Historiques.

- Deux très belles pendules du XVIIIe siècle ont été restaurées par J. Poisson à Paris.
- La restauration de deux glaives en fer a été confiée à l'atelier " L.P.3" à Semur-en-Auxois.
- Une Crucifixion de Jouvenet et un panneau peint représentant Louis XIV au pied de la Croix de J.B. Chalette ont été restaurés par B. Le Dantec, M. Huet et L. Blaise.

Eléments de décors :

Des mesures de stricte conservation ont d'autre part été appliquées par l'atelier Voltaire (H. Charbey) aux papiers peints du XIXe siècle mis au jour sous des tentures plus récentes .

Les deux grandes statues de bois représentant la Force et la Justice ont fait l' objet de soins attentifs de la part de l'atelier de Kerguehennec à Bignan (M. Pincemin).

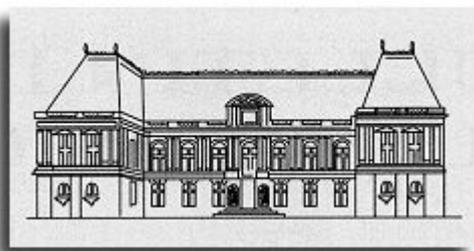
Dix tapisseries du début du siècle parmi lesquelles cinq pièces réalisées aux Gobelins au début du siècle pour la Grand Chambre, ont disparu dans l'incendie de l'atelier Bobin en 1997. Cet atelier s'était proposé à titre de mécénat d'assurer en un premier temps leur nettoyage. Leurs cartons ont été récemment retrouvés et stockés à l'atelier de restauration à Rennes.



*Grand Chambre - Tapisserie des Gobelins
Rencontre d'Anne de Bretagne et de Charles
VIII*

L'Association Pour la Renaissance du Palais du Parlement de Bretagne (A.R.P.)

"Le Conseil régional de Bretagne, le Conseil général d'Ille-et-Vilaine et la Ville de Rennes, soutenus par Ouest-France et France 3 Ouest, créent dès le lendemain de l'incendie une association chargée de collecter des dons afin de contribuer à la reconstruction dans les meilleurs délais, Ainsi est scellée la volonté d'union ressentie par tous les témoins des premières heures de l'incendie. Il ne s'agit pas seulement de relever un édifice remarquable sur le plan architectural, mais également et surtout de redonner vie à un symbole, de maintenir notre histoire et sauvegarder nos racines pour les générations futures." Yvon Bourges, ancien Président de l'A.R.P.



Cette mobilisation s'est accompagnée d'une collaboration efficace entre les services de l'Etat et les collectivités territoriales, qui a abouti à la création à Rennes d'un atelier de restauration, où toutes les oeuvres du Parlement seront restaurées.

Trois ans plus tard, grâce à un partenariat efficace entre l'association, le ministère de la Culture et le ministère de la Justice, la restauration des oeuvres d'art est désormais bien avancée. Toutefois, alors que le Parlement de Bretagne a retrouvé sa silhouette d'origine depuis quelques semaines, il n'est pas certain aujourd'hui qu'il pourra rassembler en l'an 2001 ses somptueux décors. En effet, l'ARP aura mobilisé d'ici à la fin de cette année les 27,5 millions de francs collectés alors que le coût de la restauration des oeuvres d'art est évalué à 130 millions de francs et que l'ARP est sollicitée pour un tiers de la dépense et doit assurer le fonctionnement de l'atelier installé à Rennes.

Or, si l'ARP ne reçoit pas de nouveaux concours financiers, il en résultera au moins deux conséquences fortement dommageables pour la Bretagne :

- un retard considérable dans le déroulement des travaux de restauration : le Parlement ne retrouvera pas en 2001 ses décors qui ont fait sa gloire, comme cela est prévu aujourd'hui,
- les oeuvres d'art du Parlement de Bretagne en cours de restauration risquent de quitter la Bretagne pour Paris si le fonctionnement de l'atelier de restauration implanté à Rennes ne peut plus être assuré.

C'est la raison pour laquelle l'ARP fait de nouveau appel à la générosité de celles et ceux qui sont attachés à la sauvegarde du Parlement de Bretagne dans son état antérieur à l'incendie, et notamment au mécénat des grands groupes ou grandes entreprises bretonnes. Dans le même esprit et pour sensibiliser le plus grand nombre, une opération "16 000 cartes postales pour la restauration des oeuvres d'art" a été lancée.

Le bilan de la collecte

Montant adhésions 1997 : 36760 F (175 adhérents)

Montant des dons collectés en 1997 : 2 696 850 F dont :

- 2 000 000 F du Conseil régional de Bretagne
- 500 000 F du Conseil général de Loire-Atlantique

- 116 050 F de personnes morales
- 80 800 F de personnes physiques

Recettes du concert donné par l'Orchestre de Bretagne le samedi 13 décembre 1997 au profit de l'A.R.P. : 57 320 F.

Rappel des participations les plus importantes :

- 12 MF du Conseil régional de Bretagne (10 MF en 1994 + 2 MF en 1997)
- 5 MF du Conseil général d'Ille-et-Vilaine
- 5 MF de la Ville de Rennes
- 1,8 MF d'Ouest-France (vente du supplément Ouest-France en 1994 : 1 MF, recettes du livre de Maître du Rusquec en 1994: 75 000 F, 5 000 F en 1997)
- 1 MF du Crédit Agricole (caisses régionales et fondation)
- 750 000 F du Conseil général de Loire-Atlantique (250 000 F en 1994 + 500 000 F en 1997)
- 600 000 F de la Commission européenne
- 500 000 F du Conseil général du Morbihan
- 407 810 F de France 3 Ouest
- 300 000 F du Crédit Mutuel de Bretagne (200 000 F en 1994 et 100 000 F en 1998)
- 250 000 F de l'Association Bretagne Histoire (recettes de la vente du livre "Le Parlement de Bretagne : histoire et symbole")

Les membres fondateurs souhaitent vivement adresser leurs plus vifs remerciements à tous ceux et toutes celles qui apportent leur contribution à la restauration des décors du Parlement de Bretagne et qui permettent ainsi à l'ARP de poursuivre l'action qu'elle a décidée de mener au lendemain de l'incendie.

Ouvrages de référence (monographies des architectes ayant conçu le palais, monographies du bâtiment, architecture rennaise, architecture classique).

BERGOT, François, "L'Hôtel de Ville de Rennes", dans Les Gabriel, ouvrage collectif présenté par Michel Gallet et Yves Bottineau, Paris, Picard, 1982, pp. 56-73.

BANEAT, Paul, Le Vieux Rennes, Rennes, Librairie moderne J. Larcher, 1911.

BREJON DE LAVERGNEE, J. ; **CARDIOU**, P., "Rennes aux XVIe et XVIIe siècles", dans Meyer J. (sous la direction de), Histoire de Rennes, Toulouse, Privat, 1972, pp. 139-184.

BOURDE DE LA ROGERIE, H., Germain Gaultier, architecte et sculpteur (1571-1624) et les premiers projets du palais du Parlement de Bretagne, Rennes, Imprimerie Commerciale de Bretagne, 1930.

BOURDE DE LA ROGERIE, H., Le voyage de Mignot de Montigny en Bretagne (1752), Paris, Champion, s.d., p.293.

BOURDONNAY, Hippolyte, Le Palais de justice de Rennes, Rennes, Impr. Francis Simon, 1902.

COOPE, Rosalys, Salomon de Brosse and the development of the classical style in French Architecture from 1565 to 1630, Londres, A. Zemmer, 1972. pp. 155-177

CROIX, Alain, Le Parlement de Bretagne : Histoire et Symbole, Rennes, Presses Universitaires de Rennes, juin 1994.

DHAUCOURT, Xavier ; **NITSCH**, Georges, Le Palais de justice de Rennes. La Cour du Parlement de Bretagne, Rennes, Imprimerie des presses de Bretagne, 1932.

HAUTECOEUR, Louis, Histoire de l'architecture classique en France, t. III, Première moitié du XVIIIe siècle, Le style Louis XV, Paris, Picard, 1950, pp. 479-481 (à propos de la reconstruction de Rennes).

Images du patrimoine, Les peintures restaurées du Palais du Parlement de Bretagne, Inventaire Général, Bretagne 1998.

JACOB, Robert ; **MARCHAL-JACOB**, Nadine, "Jalons pour une histoire de l'architecture judiciaire", dans La justice en ses temples, ouvrage publié par l'Association française pour l'histoire de la justice, Paris-Poitiers, Errance-Brissaud, 1992, pp.23-68.

LOYER, François, "De Gaultier à de Brosse : l'histoire d'un changement de parti", dans Arts de l'Ouest, études et documents, n° 2, 1979, pp. 5-28.

LOYER, François, "Trois siècles de transformations", *ibid.*, pp. 47-64.

MUSSAT, André, "Un palais mieux connu au travers de l'érudition moderne", dans Arts de l'Ouest, études et documents, n° 2, 1979, pp. 29-46.

MUSSAT, André, "Chronologie des travaux du Palais", *ibid.*, pp. 93-100 (jusqu'en 1690).

MUSSAT, André, "Chronologie des architectes", ibid., pp. 101-106 (jusqu'en 1678).

PANNIER Jacques, Un architecte français au commencement du XVIIe siècle, Salomon de Brosse, Paris, Librairie centrale d'art et d'architecture, 1911.

PEROUSE DE MONTCLOS, Jean-Marie, Histoire de l'architecture française. De la Renaissance à la Révolution, Paris, Mengès, 1989. (p.210)

READ, Ch., Salomon de Brosse, l'architecte de Henri IV et de Marie de Médicis, Paris, 1881.

Rennes : le Palais du Parlement, n° spécial d'Arts de l'Ouest, études et documents, n° 2, 1979 (avec les articles essentiels de François Loyer et d'André Mussat).

SAULNIER, F., Le Parlement de Bretagne (1554-1790), Rennes, Plihon et Hommay, 1909.

SCHNAPPER, Antoine, Jean Jouvenet 1644-1717 et la peinture d'histoire à Paris, L. Laget, 1974.

SZAMBIEN, Werner, Etude historique et patrimoniale du bâtiment du Parlement de Bretagne (Contrat DGPPE, 1994).

VEILLARD, Jean-Yves, Rennes au XIXe siècle, architectes, urbanisme et architecture, Rennes, Editions du Thabor, 1978.

Autres publications concernant le Parlement

Bretagne, Vitré, Fougères, Rennes, Paris, Guides Gallimard, 1992.

DU RUSCQUEC, Emmanuel, Le palais du Parlement de Bretagne, Rennes, Ouest-France, 1993.

"Les journées des 4 et 5 février 94", Le Rennais, supplément au Rennais n° 242, mars 1994, 32 p.

Les rapports et études préalables sur la restauration peuvent être consultés à la Conservation Régionale des Monuments Historiques.

Reconstruisons le Palais du Parlement de Bretagne, vidéocassette réalisée par France 3 Ouest et Ouest France, 1994.

Rennes, une histoire à revivre, vidéo-cassette réalisée par Ouest Audiovisuel, Nantes, cassette existante augmentée de 5 minutes d'incendie.

VEILLARD, Jean-Yves, Rennes naguère 1850-1939, Paris, Payot, 1981.

Sont remerciés de leur collaboration :

- Florence Adam, Restauratrice,
- [Philippe Avenier](#), Bureau de la Recherche et de l'Informatique, D.M.F., Ministère de la Culture et de la Communication,
- Xavier Beugnot, Restaurateur,
- Thierry Bouedo, Ingénieur de recherche,
- La Conservation Régionale des Monuments Historiques, Rennes,
- Jean-Pierre Dalbéra, Chef de la Mission de la Recherche et la Technologie, Ministère de la Culture et de la Communication,
- Pascale Delmotte, Responsable du centre de documentation du patrimoine, service régional de l'Inventaire,
- René Eladari, Délégué Général au Programme Pluriannuel d'Equipement, Ministère de la Justice,
- Le service Régional de l'Inventaire,
- Martine Jamin, Conseil Régional de Bretagne,
- [Le Laboratoire de Recherche des Monuments Historiques](#) de Champs-sur-Marne,
- Raymond Lachat, Directeur régional des Affaires Culturelles, D.R.A.C. Bretagne,
- Marie-Ange Laudet-Kraft, Restauratrice,
- Bertrand et Nathalie Le Dantec, Restaurateurs,
- Isabelle Lurton, A.R.P. Conseil Régional de Bretagne,
- [Laurent Manoeuvre](#), Bureau de la Recherche et de l'Informatique, D.M.F., Ministère de la Culture et de la Communication,
- Catherine de Maupeou, Inspecteur Général des Monuments Historiques,
- Francis Muel, Conservateur régional de l'Inventaire,
- Le musée des beaux-arts de Rennes,
- Isabelle Pallot-Frossard, Directrice du Laboratoire de Recherche des Monuments Historiques,
- Claudine Passicos, Restauratrice,
- Alain-Charles Perrot, Architecte en Chef des Monuments Historiques,
- [L'Agence Perrot](#) de Rennes et de Paris,
- [Laurent Salomé](#), conservateur du musée des beaux-arts,
- Marie-Line Quéro, Conservation Régionale des Monuments Historiques,
- Les sapeurs-pompiers de la caserne Saint Georges de Rennes,
- Nicolas Simonnet, Conservateur Régional des Monuments Historiques,
- Martine Tayeb, Mission de la Recherche et la Technologie, Ministère de la Culture et de la Communication,
- Christian Vibert, Restaurateur,
- Michel Zulberti, Délégué Général adjoint au Programme Pluriannuel d'Equipement, Ministère de la Justice.

Crédits photographiques :

- Florence Adam,
- Guy Artur, Norbert Lambart, service Régional de l'Inventaire, Rennes, A.D.A.G.P.,
- Martine Jamin, Conseil Régional de Bretagne,
- Laboratoire de Recherche des Monuments Historiques de Champs-sur-Marne,

- Musée des beaux-arts de Rennes,
- Musée de Bretagne,
- Alain-Charles Perrot, Agence Perrot,
- Sapeurs-Pompiers du district de Rennes.

Production : [Mission de la Recherche et de la Technologie](#), Ministère de la Culture

Réalisation : [Odile Bouedo-Mallet](#)